



No de résolution  
ou annotation

**5 DÉCEMBRE  
2016**

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 5 décembre 2016, à 19 h30 à l'Hôtel de ville de Sainte-Barbe.

La présente séance est présidée par la mairesse, Madame Louise Lebrun.

Les conseillers suivants sont présents :

M. Daniel Maheu  
M. Patrice Bougie  
Mme Nicole Poirier  
Mme Louise Boutin  
M. Denis Poitras

Mme Chantal Girouard, directrice générale / secrétaire-trésorière, est présente.

M. Roland Czech est absent.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2016-12-06**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Proposé par Denis Poitras

Appuyé par Patrice Bougie

Que la séance soit ouverte.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

**2016-12-07**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Daniel Maheu

Appuyé par Louise Boutin

Que l'ordre du jour suivant soit accepté et déposé dans un registre faisant partie intégrante des présentes.

**SÉANCE ORDINAIRE MENSUELLE  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE  
LUNDI 5 DÉCEMBRE 2016 À L'HÔTEL DE VILLE À 19 H30**

**ORDRE DU JOUR**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

1.1 Acceptation de l'ordre du jour. ®

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016 ®

**2. REQUÊTE DE L'ASSISTANCE (sur divers sujets à discuter)**

**3. ADMINISTRATION**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

- 3.1 Approbation des Comptes payés et à payer®
- 3.2 Dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 30 novembre 2016
- 3.3 Adoption du règlement de taxation 2017-01®
- 3.4 Création de réserve : PPU®
- 3.5 Création de réserve : Projet PICC150 Patinoire®
- 3.6 Amendement d'un excédent affecté camion unité d'urgence : divers projets incendie®
- 3.7 Correction financement 2015 – PIQM-MADA®
- 3.8 Affectation du surplus cumulé au budget 2017®
- 3.9 Création d'un excédent affecté à même le surplus : vidange des étangs®
- 3.10 Création d'un excédent affecté à même le surplus : membranes®
- 3.11 Création de réserve : Achat terrain®
- 3.12 Utilisation du surplus accumulé : rampe de mise l'eau®
- 3.13 Calendrier des séances ordinaires 2017®
- 3.14 Nomination des maires suppléants pour 2017®
- 3.15 Formation des comités pour 2017®
- 3.16 Entente salariale service incendie 2017®
- 3.17 Excédent de revenu de taxation en tant que revenu reporté®
- 3.18 Mandat description technique®
- 3.19 Demande MRC modification schéma d'aménagement®
- 3.20 Demande au MTMDET – vitesse route 132®
- 3.21 Somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec®
- 3.22 Mandat cour municipale : lot 2 844 584®
- 3.23 Avis de motion - règlement numéro 2017-02
- 3.24 Trappage de castors®
- 3.25 Contrat réception, tri et conditionnement des matières recyclables – MRC du Haut-Saint-Laurent®
- 3.26 Appui des municipalités au projet-pilote de panneaux de signalisation « Chaussée glissante »®
- 3.27 Assurances responsabilité « Club Age d'Or »®
- 3.28

### **4. URBANISME et ENVIRONNEMENT**

- 4.1 Dépôt du Rapport de l'inspecteur en urbanisme et environnement

### **5. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 5.1 Dépôt du rapport mensuel du service incendie

### **6. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 6.1 Dépôt du rapport mensuel du Comité des Loisirs et des Sports
- 6.2 Dépôt du rapport mensuel de la Bibliothèque municipale Lucie Benoit
- 6.3 Dépôt du rapport mensuel du Coordonnateur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

### **7. CORRESPONDANCE**

- 7.1 Dépôt de la correspondance mensuelle

### **8. PÉRIODE DE QUESTIONS (relatives aux points discutés à cette séance)**

### **9. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Chantal Girouard, Directrice générale et secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER



**2016-12-08**  
No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016**

Proposé par Denis Poitras

Appuyé par Daniel Maheu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016  
soit accepté tel que rédigé.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

**REQUÊTE DE L'ASSISTANCE (sur divers sujets à discuter)**

**La parole est donnée à l'assistance sur les sujets suivants :**

- **M. Claude-Gilles Pilon** : dossier judiciaire bâtiment – demande pour retarder le dossier en avril 2017, demande de permis d'agrandissement - vérification schéma de couverture de risques détecteur monoxyde de carbone.

**ADMINISTRATION**

**2016-12-09**

**APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**

Proposé par Patrice Bougie

Appuyé par Nicole Poirier

Que les comptes fournisseurs de la liste au 30 novembre 2016  
telle que soumise au conseil municipal et des salaires tel que les  
ententes et règlements adoptés soit approuvés et payés :

Liste des factures au 30 novembre 2016	180 977,54 \$ (ristourne tps enlevée)
Liste des salaires de novembre 2016 (conseil, employés, pompiers)	44 010,63 \$
Immobilisations au 30 novembre 2016	2 099,75 \$ (ristourne tps enlevée)
<b>TOTAL =</b>	<b>227 087,92\$</b>

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

**2016-12-010**

**DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES**

Conformément à l'article 960.1 du Code municipal du Québec et du  
règlement 2007-02 du conseil municipal, je sou mets à ce Conseil  
municipal l'État des revenus et des dépenses pour la période se  
terminant le 30 novembre 2016. Que l'état soit déposé dans les  
archives de la municipalité faisant partie intégrante des présentes.

\_\_\_\_\_  
Chantal Girouard  
Directrice générale et secrétaire-trésorière



No de résolution  
ou annotation  
**2016-12-011**

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

**PROVINCE DE QUEBEC  
M. R. C. DU HAUT SAINT-LAURENT  
MUNICIPALITE DE SAINTE-BARBE**

**REGLEMENT NUMÉRO 2017-01**

**REGLEMENT POUR DETERMINER LES TAUX DE TAXES ET  
AUTRES CONSIDERATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER  
2017.**

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a particulièrement été donné à la séance du Conseil municipal tenue le 5 décembre 2016 par Patrice Bougie ;

**EN CONSEQUENCE**

Il est proposé par Daniel Maheu  
Et appuyé par Patrice Bougie

Que le règlement portant le numéro 2017-01, soit et est adopté, et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit, à savoir :

**ARTICLE 1. TAXES FONCIERES**

Qu'une taxe de *0.64\$ (64 cents)* par 100 \$ (cent dollars) de la valeur réelle, telle que portée au rôle d'évaluation, soit imposée et prélevée pour l'année 2017, sur tout terrain, lot ou partie de lot, avec toutes les constructions y érigées, s'il y a lieu, et tout ce qu'incorporé au fonds et défini par la charte et par la loi comme bien-fonds ou immeuble. La taxe foncière spéciale relative au règlement 2005-05 pour le service de la dette est incluse à cette taxe pour un montant de 25 541,00 \$ afin de payer les coûts relatifs à la construction de la bibliothèque municipale ainsi qu'aux travaux de rénovation du centre communautaire.

**ARTICLE 2. COMPENSATION POUR LE SERVICE DES  
ORDURES**

Qu'une compensation annuelle pour le service des ordures au montant de *133,01 \$ (cent trente-trois dollars et une cent)* soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2017 à tous les usagers de ce service par résidence, par chalet, par commerce ou par ferme.

**ARTICLE 3. COMPENSATION POUR LA CUEILLETTE  
SÉLECTIVE**

Qu'une compensation annuelle pour le service de cueillette sélective au montant de *34,10 \$ (trente-quatre dollars et dix cents)* soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2017 à tous les usagers de ce service par résidence, par chalet, par commerce ou par ferme.

Que cette compensation ne soit pas imposée au commerce lorsque cette taxe est déjà imposée à un logement qui est dans le même bâtiment.

**ARTICLE 4 TAXES SUR UNE AUTRE BASE POUR LE  
SERVICE DE LA DETTE**

Imposition fiscale aux secteurs du réseau d'aqueduc et d'égout domestique (taxation à l'unité)



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt décrété aux règlements numéro 2011-04, le conseil fixe le tarif de base à 778,33\$ (*sept cent soixante-dix-huit dollars et trente-trois cents*) l'unité pour tous les immeubles imposables desservis ou situés dans le secteur tels que précisés dans l'annexe « C » du règlement d'emprunt numéro 2011-04.

### **ARTICLE 5 TARIFS DE COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX**

Compensation pour les frais d'entretien du réseau d'aqueduc

Afin de couvrir les dépenses d'entretien du réseau d'aqueduc, le conseil fixe le tarif de compensation de base à 300,51 \$ (trois cent dollars et cinquante et un cents) l'unité pour tous les immeubles imposables desservis ou situés dans le secteur tel que précisé dans l'annexe « C » du règlement numéro 2011-04. L'unité de base est établie selon les critères décrits dans le règlement numéro 2011-04 relatif à la tarification du service d'aqueduc et d'égout.

Compensation pour les frais d'entretien du réseau d'égout

Afin de couvrir les dépenses d'entretien du réseau d'égout, le conseil fixe le tarif de compensation de base à 87,73 \$ (quatre-vingt-sept dollars et soixante-treize cents) l'unité pour tous les immeubles imposables desservis ou situés dans le secteur tel que précisé dans l'annexe « B » du règlement numéro 2011-04. L'unité de base est établie selon les critères décrits dans le règlement numéro 2011-04 relatif à la tarification du service d'aqueduc et d'égout.

### **ARTICLE 6. TAUX D'INTÉRÊT**

Que les taxes porteront intérêt à raison de 12 % calculé annuellement à compter de l'expiration du délai prévu par la loi soit après les 30 (trente) jours qui suivent la demande.

### **ARTICLE 7. PAIEMENT DES TAXES PAR VERSEMENTS**

Qu'aux termes de la Loi sur la Fiscalité municipale, si le total des taxes foncières municipales comprises dans un compte est d'au moins \$ 300.00 (trois cents dollars) le débiteur aura le privilège de les payer en 4 (quatre) versements égaux et ce, à condition d'acquitter chaque versement à son échéance. Sinon le solde devient exigible avec intérêts.

Les taxes et compensations prévues au présent règlement doivent être payées en 1 versement unique lorsque, dans un compte, leur total n'atteint pas 300\$.

Si le total des taxes et compensations comprises dans un compte atteint 300\$, le débiteur a le droit de payer celles-ci en 4 versements selon les dates ultimes et les proportions du compte mentionnées ci-après :

- 1<sup>er</sup> : 10 mars (minimum 30<sup>e</sup> jour qui suit l'expédition du compte)
- 2<sup>e</sup> : 10 juin



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

3<sup>e</sup> : 10 août  
4<sup>e</sup> : 10 octobre

Dans le cas où la date ultime d'un versement expire un jour ou le bureau municipal est fermé, elle est reportée au 1<sup>er</sup> jour d'ouverture suivant.

Les règles prescrites par le présent article ou en vertu de celui-ci s'appliquent aussi à d'autres taxes ou compensations municipales que la Municipalité perçoit.

### **ARTICLE 8. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

\_\_\_\_\_  
Louise Lebrun  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Chantal Girouard,  
directrice générale/sec-trésorière

avis de motion : le 7 novembre 2016  
Adopté : le 5 décembre 2016  
Affiché : le 6 décembre 2016

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

**2016-12-012**

### **CRÉATION D'UN EXCÉDENT AFFECTÉ À MÊME LE SURPLUS : PPU**

Proposé par Denis Poitras  
Appuyé par Louise Boutin

Que soit créé un excédent affecté de 28 700\$ à même le surplus de l'exercice financier 2016 pour la réalisation de divers projets reliés au plan d'action du PPU.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

**2016-12-013**

### **CRÉATION D'UN EXCÉDENT AFFECTÉ À MÊME LE SURPLUS : PROJET PATINOIRE PICC150**

Proposé par Nicole Poirier  
Appuyé par Daniel Maheu

Que soit créé un excédent affecté de 22 000\$ à même le surplus de l'exercice financier 2016 dédié au projet de la patinoire dans le cadre du programme PICC150.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER



**2016-12-014**  
No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

**AMENDEMENT D'UN EXCÉDENT AFFECTÉ CAMION UNITÉ  
D'URGENCE : DIVERS PROJETS**

Proposé par Louise Boutin

Appuyé par Denis Poitras

Que soit amendé l'excédent affecté de 57 000\$ du camion unité d'urgence afin d'affecter les montants aux projets suivants :

- Camion GMC Savana 2005  
(réparations/remplacement) : 15 000,00 \$
- Diminution du budget 2017 : 16 105,91\$

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

**2016-12-015**

**CORRECTION FINANCEMENT 2015 – PIQM-MADA**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Barbe a reçu la lettre de confirmation de la subvention au montant de 99 440\$ du PIQM-MADA du sous-volet 2.5 pour le dossier 557354 pour le projet d'aménagement de sentiers avec modules d'exercices dans le parc municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le projet avait été inscrit comme financé par le fonds général de la Municipalité de Sainte-Barbe ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Louise Boutin

Et appuyé par Nicole Poirier

Qu'un montant de 99 440 \$ soit retiré du projet d'investissement et retourné à l'excédent non affecté.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

**2016-12-016**

**AFFECTATION DU SURPLUS CUMULÉ AU BUDGET 2017**

Proposé par Denis Poitras

Appuyé par Louise Boutin

Que le surplus cumulé soit affecté d'un montant de 99 440\$ pour diminuer les coûts du budget 2017.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

**2016-12-017**

**CRÉATION D'UN EXCÉDENT AFFECTÉ À MÊME LE  
SURPLUS : VIDANGE DES ÉTANGS**

Proposé par Daniel Maheu

Appuyé par Patrice Bougie

Que soit créé un excédent affecté de 10 000\$ à même le surplus de l'exercice financier 2016 en prévision en prévision de faire la vidange des étangs au moment opportun.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
De la Municipalité de Sainte-Barbe

**CRÉATION D'UN EXCÉDENT AFFECTÉ À MÊME LE SURPLUS : MEMBRANES**

Proposé par Louise Boutin

Appuyé par Nicole Poirier

Que soit créé un excédent affecté de 11 000\$ à même le surplus de l'exercice financier 2016 en prévision de faire un nettoyage des membranes de l'usine de filtration au moment opportun.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2016-12-019

**CRÉATION D'UN EXCÉDENT AFFECTÉ À MÊME LE SURPLUS : ACHAT TERRAIN**

Proposé par Nicole Poirier

Appuyé par Daniel Maheu

Que soit créé un excédent affecté de 7 000\$ à même le surplus de l'exercice financier 2016 pour l'achat et les frais d'honoraires professionnels pour la parcelle de terrain du lot 2 843 318 appartenant à Habitations Loiselle Inc. situé derrière le parc du Centre Communautaire.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2016-12-020

**UTILISATION DU SURPLUS : RAMPE DE MISE À L'EAU**

Proposé par Louise Boutin

Appuyé par Patrice Bougie

Qu'un montant de 40 000\$ du surplus non affecté soit utilisé pour défrayer le coût relié à l'achat des servitudes dans le dossier de la rampe de mise à l'eau suite à l'entente signée concernant le lot 2 844 936.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2016-12-021

**CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par Denis Poitras

appuyé par Patrice Bougie

et résolu unanimement :

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2017**, qui se tiendront le **lundi** et qui débiteront à **19 h 30**:

- 9 janvier (reprise après le congé de Noël)
- 6 février
- 6 mars
- 3 avril





No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

- 1<sup>er</sup> mai
- 5 juin
- 10 juillet (lundi 3 juillet : congé Fête du Canada)
- 7 août
- lundi 11 septembre (lundi 4 septembre : congé Fête du Travail)
- 2 octobre
- 13 novembre (lundi 6 nov. : lendemain des élections municipales)
- 4 décembre

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale/secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

**2016-12-022**

**NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS POUR 2017**

Proposé par Nicole Poirier

Appuyé par Daniel Maheu

Que les conseillers suivants soient nommés maire suppléant pour les périodes correspondantes pour l'année 2017 :

Daniel Maheu	Janvier - février
Patrice Bougie	Mars - Avril
Louise Boutin	Mai - Juin
Roland Czech	Juillet – Août
Nicole Poirier	Septembre – Octobre
Denis Poitras	Novembre - Décembre

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

**2016-12-023**

**FORMATION DES COMITÉS 2017**

Proposé par Louise Boutin

Appuyé par Denis Poitras

Que les différents postes sur les comités soient comblés par les personnes suivantes :

- La mairesse peut siéger sur chaque comité

<b>Comités</b>	<b>Nombre de personnes</b>	<b>Personnes désignées</b>
<b>Sécurité publique</b>		
- Sécurité civile (plan d'urgence) - Service incendie - Schéma de couverture de risques (MRC) - Sécurité publique (SQ)	3	Denis Poitras Roland Czech Louise Boutin
<b>Transport – littoral – cours d'eau</b>		
- Transport adapté - Routes – cours d'eau -voirie - Entretien des cours d'eau – canaux – avenues - Matières Résiduelles Fertilisantes (MRF)	4	Daniel Maheu Denis Poitras Roland Czech Louise Boutin
<b>Hygiène du Milieu</b>		
- Gestion des déchets et des		



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

matières recyclables - Milieux humides - Environnement (Zip du Haut-St-Laurent, Ass. Sauvegarde du Lac St-François, Les amis de la réserve nationale, SCABRIC)	3	Daniel Maheu Patrice Bougie Nicole Poirier
<b>Assainissement des eaux</b>		
- Réseau d'égouts - Réseau d'aqueduc	Conseil	
<b>Administration</b>		
- Budget - Code d'éthique - Politique de gestion contractuelle - Politique salariale - Employés *	Conseil	*Syndicat : Denis Poitras, Louise Boutin et Louise Lebrun
<b>Urbanisme</b>		
- Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ** - Gestion des tracés des avenues et succession - Révision schéma d'aménagement (MRC) - Parc industriel et résidentiel	3	Daniel Maheu Patrice Bougie Denis Poitras  ** La formation du CCU à son règlement pour la composition
<b>Services à la collectivité</b>		
- Aréna (Centre Sportif Promutuel) *** - Loisirs, bibliothèque - Bulletin municipal - Internet - CLSC - Politique familiale -MADA -MAE - Piste cyclable	3	Nicole Poirier Louise Boutin Roland Czech  *** Denis Poitras est représentant pour l'Aréna

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2016-12-024

**ENTENTE SALARIALE DU SERVICE D'INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Barbe désire déterminer les conditions salariales avec ses pompiers volontaires pour le Service d'incendie Sainte-Barbe ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est Proposé par Denis Poitras  
Appuyé par Nicole Poirier

Que la Municipalité de Sainte-Barbe autorise la conclusion d'une entente régissant les conditions salariales avec ses pompiers volontaires. Que cette entente porte le nom de « Entente salariale du service d'incendie ».

De plus qu'elle soit annexée aux présentes, comme si elle était reproduite au long.

La mairesse et la directrice générale/secrétaire-trésorière sont autorisées à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Barbe et ses pompiers volontaires avec toutes les modifications apportées.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

La présente entente entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Municipalité de Sainte-Barbe

\_\_\_\_\_  
Louise Lebrun,  
mairesse

\_\_\_\_\_  
Chantal Girouard,  
Directrice générale/sec.-trés.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

**2016-12-025**

**EXCÉDENT DE REVENU DE TAXATION EN TANT QUE  
REVENU REPORTÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Barbe présente son rapport financier selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR), soit les normes comptables canadiennes pour le secteur public, prescrites par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de CPA Canada ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier contient certaines informations financières établies à des fins fiscales conformément au Manuel de la présentation de l'information financière municipale publié par le ministère des Affaires municipales et de traitant de l'appariement des revenus et des charges, notamment relativement aux revenus de taxation prévus aux règlements d'emprunt avec les charges de remboursement du capital et des intérêts correspondantes ainsi que les taxes de service reliées à un secteur spécifique (entretien aqueduc et égout);

CONSIDÉRANT QUE cette note d'information indique qu'il n'est plus acceptable de présenter l'excédent de revenu de taxation sur les charges de remboursement du capital et des intérêts en tant que revenu reporté ;

CONSIDÉRANT QUE ces excédents s'apparentent davantage à des excédents de fonctionnement affectés ;

**EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par Daniel Maheu  
Et appuyé par Patrice Bougie**

QU'ADVENANT le cas où un excédent ou un déficit de taxation relatif à un règlement d'emprunt par rapport aux charges de remboursement du capital et des intérêts serait réalisé au cours de l'exercice 2016 ainsi que les taxes de service reliées à un secteur spécifique (entretien aqueduc et égout), le montant de cet excédent ou déficit serait affecté à l'excédent de fonctionnement affecté.

Les sommes ainsi accumulées devront être utilisées pour financer des charges subséquentes de la même nature que celles prévues au règlement d'emprunt concerné.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

**2016-12-026**

**MANDAT DESCRIPTION TECHNIQUE DÉZONAGE AGRICOLE**

Proposé par Nicole Poirier

Appuyé par Louise Boutin

Que la firme « Groupe XYZ Civitas » soit mandatée afin de préparer la description technique pour 4 lots selon la délimitation de la demande d'exclusion agricole de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) au coût de 675\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

**2016-12-027**

**DEMANDE DE MODIFICATION DU SCHÉMA  
D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DU HAUT-ST-LAURENT**

Proposé par Patrice Bougie

Appuyé par Denis Poitras

Que la municipalité de Sainte-Barbe demande à la MRC du Haut-Saint-Laurent de procéder à la modification du schéma d'aménagement selon la décision numéro 406756 de la CPTAQ jointe à la présente demande et ce, le plus tôt possible à l'intérieur des 24 mois suivant la date de cette décision.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

**2016-12-028**

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – VITESSE  
ROUTE 132**

CONSIDÉRANT la vitesse excessive sur la route 132 à Sainte-Barbe qui est sous la responsabilité du Ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) selon le Guide aux Municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Barbe désire adressée une demande au MTMDET quant à l'amélioration du réseau motivée par un souci de sécurité et d'efficacité des déplacements ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Louise Boutin

Et appuyé par Nicole Poirier

Que la Municipalité de Sainte-Barbe adresse une demande au Service des Inventaires et du Plan (SIP) de la direction territoriale du Ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) afin de mener une étude en vue de trouver des solutions aux problèmes de vitesse excessive sur la portion de la route 132 affichant une vitesse de 70 km/h entre les adresses 455, Route 132 et 679, Route 132 à Sainte-Barbe pour ainsi sécuriser cette portion de route en vue de diminuer la vitesse des automobilistes.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER



No de résolution  
ou annotation

**2016-12-029**

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

**SOMME PAYABLE PAR LES MUNICIPALITÉS POUR LES  
SERVICES POLICIERS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT que plus de 1040 municipalités québécoises ont recours aux services policiers de la Sûreté du Québec ;

CONSIDÉRANT que les municipalités assument 53% de la facture globale du coût de la desserte policière de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT que les ententes de services entre la Sûreté du Québec et les MRC sont d'Une durée minimale de 10 ans ;

CONSIDÉRANT que les municipalités n'ont actuellement aucun levier afin d'assurer un contrôle des coûts pour les services de la Sûreté du Québec ;

CONSIDÉRANT que la prévisibilité des coûts est essentielle afin d'assurer une saine gestion des deniers publics ;

CONSIDÉRANT que le Comité de révision sur le modèle d'entente travaille depuis plus d'une année à l'élaboration de la nouvelle entente-cadre, du guide d'accompagnement et du modèle de répartition des effectifs policiers ;

CONSIDÉRANT que les travaux de rédaction de la nouvelle entente-cadre, du guide d'accompagnement et du modèle de répartition des effectifs policiers tirent à leur fin, et que le résultat final a été approuvé par les membres du Comité de révision ;

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) doivent entériner ces modèles ;

CONSIDÉRANT que la FQM a formulé par écrit au Comité de révision, son souhait qu'un chantier soit entamé sur la somme payable par les municipalités, pour les services de la Sûreté du Québec ;

CONSIDÉRANT que la FQM a indiqué que la révision du *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec est une condition sine qua non* à l'approbation des nouveaux modèles d'entente et de répartition des effectifs ;

CONSIDÉRANT que la FQM a demandé, dans le cadre des consultations particulières sur le projet de loi no 110, *Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal*, que le gouvernement du Québec limite à l'inflation, la croissance de la facture des municipalités pour les services de la Sûreté du Québec.

Il est proposé par Denis Poitras

Et appuyé par Daniel Maheu

DE DEMANDER au ministère de la Sécurité publique de réviser, en collaboration avec la FQM, le *Règlement sur la somme payable*



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

*par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec ;*

DE DEMANDER que cette révision ait pour objectif la mise en place d'un cran d'arrêt sur la somme payable par les municipalités, afin de plafonner à l'inflation toute hausse de la facturation globale, pour les services policiers de la Sûreté du Québec ;

DE DEMANDER qu'un cran d'arrêt soit applicable pour la durée totale de l'entente de services entre les MRC et la Sûreté du Québec, soit d'une durée minimale de 10 ans ;

DE DEMANDER que le conseil d'administration de la FQM n'entérine pas les nouveaux modèles d'entente et de répartition des effectifs policiers de la Sûreté du Québec, tant et aussi longtemps que le *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec*, ne sera pas révisé en collaboration avec le monde municipal.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

**2016-12-030**

**MANDAT COUR MUNICIPALE : LOT 2 844 584**

Proposé par Patrice Bougie

Appuyé par Nicole Poirier

Que la Municipalité de Sainte-Barbe autorise l'inspecteur en urbanisme et en environnement, M. Jocelyn Dame à entreprendre les démarches nécessaires pour la cour municipale dans le dossier du lot 2 844 584 pour des travaux non conformes aux règlements d'urbanisme.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

**2016-12-031**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-02**

Avis de motion est donné par le conseiller Daniel Maheu que sera présenté lors d'une séance subséquente le **règlement numéro 2017-02 sur la tarification des modifications aux règlements d'urbanisme** dans la municipalité de Sainte-Barbe.

**2016-12-032**

**TRAPPAGE DE CASTORS**

Proposé par Daniel Maheu

Appuyé par Louise Boutin

Que Monsieur Jonathan Trudel des firmes Trappage J.T. ou Trudel Excavation soit mandaté à faire le trappage de castors sur les cours d'eau du territoire de la Municipalité de Sainte-Barbe pour l'année 2017 avec possibilité de renouvellement selon l'entente intervenue. De plus, que cette entente soit annexée aux présentes, comme si elle était reproduite au long.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

**ADHÉSION AU CONTRAT "RÉCEPTION, TRI ET  
CONDITIONNEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES ISSUES  
DE LA COLLECTE PÊLE-MÊLE"**

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent a procédé à un appel d'offres relativement au contrat pour la réception, le tri et le conditionnement des matières recyclables issues de la collecte pêle-mêle';

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent a attribué le 23 novembre 2016 le contrat au seul soumissionnaire, Rebut Solides Canadiens Inc., et que la soumission est conforme ;

EN CONSÉQUENCE,  
il est proposé par Nicole Poirier  
appuyé par Louise Boutin  
et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

D'adhérer au contrat pour la réception, le tri et le conditionnement des matières recyclables au coût tel qu'il apparaît sur le bordereau de prix de la soumission pour une année à partir du 1er janvier 2017, avec possibilité de renouvellement pour les deux années subséquentes, conformément à l'appel d'offres.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

**2016-12-034**

**APPUI À L'INITIATION D'UN PROJET-PILOTE VISANT  
L'INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION «  
CHAUSSÉE GLISSANTE» SUR LES ROUTES DE LA MRC DU  
HAUT-ST-LAURENT**

CONSIDÉRANT QU'en 2013, la MRC du Haut-Saint-Laurent, le Syndicat de l'UPA du Haut-Saint-Laurent et la Sûreté du Québec ont collaboré à la mise sur pied d'un projet de signalisation « Chaussée glissante »;

CONSIDÉRANT QUE ces panneaux sont installés par les producteurs agricoles le long des routes municipales, visent à sensibiliser les usagers de la route au risque de circuler sur une chaussée rendue glissante par la boue en période de travaux au champ ;

CONSIDÉRANT QUE l'usage des quelques 250 panneaux utilisés par les agriculteurs a été, jusqu'ici, limité aux routes municipales. Or, le territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent est à 94% situé en zone agricole et est traversé par plusieurs routes numérotées (138, 201, 202, 203, 209, etc.);

CONSIDÉRANT QUE nous sommes convaincus que ce projet accroît la sécurité sur nos routes et réduit le nombre d'accidents ;

EN CONSÉQUENCE  
Il est proposé par Daniel Maheu  
Et appuyé par Patrice Bougie  
Le conseil municipal de Sainte-Barbe demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et à sa Direction régionale de la Montérégie, d'initier, en



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

collaboration avec le Syndicat de l'UPA et la MRC du Haut-Saint-Laurent, un projet-pilote visant l'installation des panneaux de signalisation « Chaussée glissante » en bordure des routes numérotées.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

**2016-12-035**

### **ASSURANCES RESPONSABILITÉ « CLUB AGE D'OR »**

Proposé par Louise Boutin

Appuyé par Nicole Poirier

Que la Municipalité de Sainte-Barbe accepte d'ajouter le Club de l'Age d'Or de Ste-Barbe à sa police d'assurance (MMQ - MMQP-03-069065.11) pour la responsabilité civile et erreur et omission pour un montant total de 175\$ qui sera remboursé par l'organisme.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

## URBANISME ET ENVIRONNEMENT

**2016-12-036**

### **DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT**

Que le rapport de l'inspecteur en urbanisme et en environnement, pour le mois de novembre 2016, soit déposé tel que présenté.

## SÉCURITÉ PUBLIQUE

**2016-12-037**

### **DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE D'INCENDIE**

Que le rapport du service d'incendie pour le mois de novembre 2016, soit déposé tel que présenté.

## LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

**2016-12-038**

### **DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ DES LOISIRS ET DES SPORTS**

Que le rapport du Comité des loisirs et des Sports de Sainte-Barbe pour le mois de septembre et octobre 2016 soit déposé tel que présenté.

**2016-12-039**

### **DÉPÔT DU RAPPORT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE LUCIE BENOIT**





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

Que le rapport de la Bibliothèque municipale Lucie Benoit pour le mois d'octobre et de novembre 2016 soit déposé tel que présenté.

**2016-12-040**

### **DÉPÔT DU RAPPORT DU COORDONNATEUR DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

Que le rapport du coordonnateur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour le mois de novembre 2016 soit déposé tel que présenté.

### **CORRESPONDANCE**

**2016-12-041**

### **CORRESPONDANCE**

Que le bordereau de correspondance de novembre 2016 soit déposé dans les archives de la municipalité faisant partie intégrante des présentes.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

(relatives aux points discutés à cette séance)

La parole est donnée à l'assistance sur les sujets suivants :

- **M. Claude-Gilles Pilon** : terrain parc municipal

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2016-12-042**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par

Appuyé par

Que l'ordre du jour étant épuisé, que la séance soit levée à 19h52.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

\_\_\_\_\_  
Louise Lebrun  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Chantal Girouard.  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière